

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) **Arguel** : M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Beure** : M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT **Bonnay** : M. Gilles ORY **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.2.1) **Busy** : M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Cussey-sur-l'Ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **Larnod** : M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Jacky LOUISON **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) **Montferand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) **Vieilley** : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT **Villers Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents : **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINÉAU **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Francois** : M. Claude PREIONI **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Vesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), YM. DAHOUI (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNF, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, JY. PRALON, JM. JOUFFROY

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T. MORTON (jusqu'au 3.8), JL. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE

Délibération n°2018/004390

Rapport n°9.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Questions diverses

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibérations du 30 juin 2016 et du 16 novembre 2017, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

I. En matière financière

Service transports

Signature de 2 conventions au titre de la CIAT TCSP, 2 conventions de travaux TCSP, 1 convention d'éclairage public TCSP, 1 avenant convention travaux piste cyclable Gare de SAONE, 1 convention travaux piste cyclable Gare de SAONE.

Service environnement

Renata / adhésion 2018 : 300 € (liquidée le 20/07)

Graine / adhésion 2018 : 75 € (liquidée le 28/05/2018)

SMAMBO / GEMAPI participation (toutes liquidées le 23/05/2018) :

Vieilley : 2 136 €

Palise : 1 203 €

Merey-Vieilley : 478 €

Geneuille : 4 419 €

Cussey sur l'Ognon : 3 606 €

Chevroz : 951 €

Bonnay : 1 981 €

A – Signature d'avenants suite au transfert des compétences Eau et Assainissement et Eaux pluviales au 01/01/2018 à la CAGB

Conformément à l'arrêté préfectoral n°25-2017-11-24-001 en date du 24 novembre 2017, les compétences Eau et Assainissement ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1er janvier 2018.

Il résulte de ces dispositions qu'un certain nombre de prêts initialement contractés par les communes du Grand Besançon ont été transférés à la CAGB au 01/01/2018.

Des avenants ont été signés avec certains établissements bancaires. Un premier rendu-compte de ces avenants a eu lieu lors du Conseil de Communauté du 29 juin dernier. Les conditions financières et autres clauses des contrats initiaux restent inchangées.

1 – Caisse de Crédit Mutuel de Besançon Saint-Claude

N° Contrat	Montant initial	Taux	Capital restant dû au 01/01/2018	Echéance	Durée résiduelle au 01/01/2018
21511604 (18.32) Principal	300 000,00	Fixe 1,45 %	300 000,00	Trimestrielle	20A
21511601 (18.47) Assainissement	80 000,00	Fixe 4,80 %	27 613,06	Trimestrielle	5A
21511602	80 000,00	Fixe 4,25 %	29 083,97	Trimestrielle	5A6M

(18.48) Assainissement					
21511603 (18.75) Eau	30 000,00	Fixe 4,25 %	10 906,41	Trimestrielle	5A6M

2 – CAISSE DE CREDIT MUTUEL BESANCON UNION

N° Contrat	Montant initial	Taux	Capital restant dû au 01/01/2018	Echéance	Durée résiduelle au 01/01/2018
22878301 (18.22) Assainissement	311 111,00	Fixe 1,95 %	281 673,63	Trimestrielle	16A
22878302 (18.46) Assainissement	35 000,00	Fixe 3,50 %	9 924,48	Trimestrielle	2A6M

3 – CAISSE DE CREDIT MUTUEL BESANCON PLANOISE CHATEAUFARINE

N° Contrat	Montant initial	Taux	Capital restant dû au 01/01/2018	Echéance	Durée résiduelle au 01/01/2018
00020888201 (18.66) Eau – changement de numérotation de contrat	70 000,00	Fixe 3,23 %	56 548,69	Trimestrielle	11A6M

B – Remboursements anticipés

Dans le cadre de la reprise des compétences Eau et Assainissement intervenue le 1er janvier 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a remboursé par anticipation sans refinancement plusieurs prêts à taux fixes élevés auprès de divers établissements bancaires qui sont récapitulés ci-après.

Service de l'Assainissement

Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté

N° Contrat	Index	Périodicité	Capital restant dû remboursé par anticipation	Montant indemnités à payer	Intérêts intercalaires à payer
07115329 (18.50)	Fixe 3,42 %	Semestrielle	14 816,80	253,36	54,14
07083855 (18.35)	Fixe 3,95 %	Annuelle	19 578,64	0,00	413,16
08679008 (18.20)	Fixe 2,80 %	Trimestrielle	30 000,00	1 500,00	46,67
07066915 (18.2)	Fixe 3,45 %	Annuelle	25 101,03	0,00	73,55
07140768 (18.45)	Fixe 2,80 %	Trimestrielle	56 578,19	2 828,90	132,02
07116040 (18.28)	Fixe 2,80 %	Annuelle	53 122,64	743,71	521,62
07116633 (18.13)	Fixe 3,95 %	Annuelle	75 301,20	1 487,19	2 230,80
07119465 (18.21)	Fixe 3,50 %	Annuelle	445 128,77	7 789,75	1 195,14
07118374 (18.79)	Fixe 3,96 %	Semestrielle	72 316,39	1 431,86	196,15
07108871 (18.11)	Euribor – Taux plancher 2,80 %	Trimestrielle	250 833,22	3 511,66	682,82
07124021 (18.1)	Fixe 5,20 %	Annuelle	88 087,59	2 290,27	763,43
			1 130 864,47	21 836,70	6 309,50

La date d'effet des remboursements anticipés a été fixée au 16 juillet 2018. Compte tenu des intérêts restant à payer sur la durée résiduelle des prêts soit 380 115,19 €, les économies de frais financiers réalisées sont de 351 968,99 €.

Caisse de Crédit Mutuel Besançon Saint-Claude

N° Contrat	Index	Périodicité	Capital restant dû remboursé par anticipation	Montant indemnité à payer	Intérêts intercalaires à payer
21511601 (18.47)	Fixe 4,80 %	Trimestrielle	25 138,62	0,00	100,55
21511602 (18.48)	Fixe 4.25 %	Trimestrielle	25 504,79	0,00	0,00
			50 643,41	0,00	100,55

La date d'effet des remboursements anticipés a été fixée au 31 juillet 2018. Compte tenu des intérêts restant à payer sur la durée résiduelle des prêts soit 5 758,32 €, les économies de frais financiers réalisées sont de 5 657,77 €.

Caisse Régionale du Crédit Agricole

N° Contrat	Index	Périodicité	Capital restant dû remboursé par anticipation	Montant indemnité à payer	Intérêts intercalaires à payer
56024438386 (18.34)	Fixe 4,96 %	Annuelle	29 298,40	3 172,04	222,96
56051195112 (18.90)	Fixe 3,95 %	Trimestrielle	832 919,64	88 775,35	3 486,72
56043384807 (18.39)	Fixe 4,30 %	Trimestrielle	97 500,00	10 448,75	683,56
55027427625 (18.7)	Fixe 3,65 %	Trimestrielle	216 550,85	22 972,44	1 867,46
			1 176 268,89	125 368,58	6 260,70

La date d'effet des remboursements anticipés a été fixée au 15 juillet 2018. Compte tenu des intérêts restant à payer sur la durée résiduelle des prêts soit 251 471,32 €, les économies de frais financiers réalisées sont de 119 842,04 €.

Au total, pour le service de l'Assainissement les économies de frais financiers réalisées s'élèvent à 477 468,80 €.

Service de l'Eau

Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté

N° Contrat	Index	Périodicité	Capital restant dû remboursé par anticipation	Montant indemnité à payer	Intérêts intercalaires à payer
08679007 (18.61)	Fixe 2,80 %	Trimestrielle	18 000,00	900,00	28,00
07116610 (18.59)	Fixe 3,95 %	Annuelle	52 710,85	1 041,03	1 561,56
07119464 (18.62)	Fixe 3,50 %	Annuelle	29 654,46	518,95	79,62
			100 365,31	2 459,98	1 669,18

La date d'effet des remboursements anticipés a été fixée au 16 juillet 2018. Compte tenu des intérêts restant à payer sur la durée résiduelle des prêts soit 32 345,06 €, les économies de frais financiers réalisées sont de 28 215,90 €.

Caisse de Crédit Mutuel Besançon Saint-Claude

N° Contrat	Index	Périodicité	Capital restant dû remboursé par anticipation	Montant indemnité à payer	Intérêts intercalaires à payer
21511603 (18.75)	Fixe 4,25 %	Trimestrielle	9 564,21	0,00	0,00
			9 564,21	0,00	0,00

La date d'effet des remboursements anticipés a été fixée au 31 juillet 2018. Compte tenu des intérêts restant à payer sur la durée résiduelle des prêts soit 1 048,37 €, les économies de frais financiers réalisées sont de 1 048,37 €.

Caisse de Crédit Mutuel Besançon Planoise Chateaufarine

N° Contrat	Index	Périodicité	Capital restant dû remboursé par anticipation	Montant indemnité à payer	Intérêts intercalaires à payer
00020888201 (18.66)	Taux fixe 3,23 %	Trimestrielle	53 463,88	7 426,95	0,00
			53 463,88	7 426,95	0,00

La date d'effet des remboursements anticipés a été fixée au 31 août 2018. Compte tenu des intérêts restant à payer sur la durée résiduelle des prêts soit 10 031,47 €, les économies de frais financiers réalisées sont de 2 604,52 €.

Au total pour le service de l'Eau, les économies de frais financiers réalisées s'élèvent à 31 868,79 €.

II. En matière de marchés publics

Etude de définition de l'ergonomie d'une interface visant à faciliter les démarches en ligne pour les publics empêchés

Titulaire : NOD A - 75011 PARIS

Date de notification : 12/07/2018

Montant : 28 955 € H.T.

Mise en place d'une expérimentation en matière de lutte contre la précarité énergétique en milieu rural

Titulaire : OXALIS SCOP SA - 73100 AIX LES BAINS

Date de notification : 03/05/2018

Montant : 25 000 € H.T.

Révision du PLU de la commune de Saint Vit

Titulaire : INITIATIVE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT - 70000 VESOUL

Date de notification : 08/03/2018

Montant : 78 350 € H.T.

Révision du PLU de Besançon : Inventaire faune, flore et habitat naturel - Définition des enjeux en matière de diversité et déclinaison trame Verte et Bleue

Titulaire : AGENCE MOSAIQUE ENVIRONNEMENT- 69100 VILLEURBANNE

Date de notification : 04/05/2018

Montant maximum : 89 500 € H.T.

Révision du Plan Climat Air Energie Territorial

Titulaire : Groupement albea etudes ET conseils - 33000 BORDEAUX

i care environnement - 75000 PARIS

mt pArtnaires ingenieries - 33000 BORDEAUX

Date de notification : 28/05/2018

Montant : 140 350 € H.T.

Mission d'étude et d'assistance relative à l'analyse financière fiscale et budgétaire

Titulaire : RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES - 35000 RENNES

Date de notification : 05/10/2017

Montant maximum : 208 999 € H.T.

Etudes préalables pour l'aménagement d'une aire de très grand passage

Titulaire : Groupement P.M.M - 39100 DOLE

EURL WANTZ INGENIEURS CONSEILS - 70190 RIOZ

Date de notification : 25/06/2018

Montant : 74 189 € H.T.

Etude de positionnement pour la création d'une marque de territoire

Titulaire : AGENCE BASTILLE - 75011 PARIS

Date de notification : 15/03/2018

Montant : 18 800 € H.T.

Travaux d'assainissement et d'eau potable sur la commune de Vaire - Tranche 1

Titulaire : STPI - 70190 RIOZ
Date de notification : 11/06/2018
Montant : 469 910,50 € H.T.
Station d'épuration de Port Douvot : Réfection de la toiture métallique du bâtiment des boues en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques
Titulaire : CEIBAC - 39100 DOLE
Date de notification : 05/07/2018
Montant : 146 380,80 € H.T.

Aménagement rue Wey à Besançon - Lot 1 : Génie civil
Titulaire : SAS ROGER MARTIN - 25410 DANNEMARIE SUR CRETE
Date de notification : 29/05/2018
Montant : 97 718 € H.T.

Aménagement rue Wey à Besançon - Lot 2 : Systèmes et réseaux
Titulaire : EIFFAGE - 25320 CHEMAUDIN
Date de notification : 31/05/2018
Montant : 79 872,78 € H.T.

Mise en conformité des arrêts bus
Titulaire : SAS ROGER MARTIN - 25410 DANNEMARIE SUR CRETE
Date de notification : 05/07/2018
Montant : 815 124 € H.T.

Marché subséquent à l'accord-cadre pour la fourniture de carburant GNR, gazole et super sans plomb 95. Lot n°2 : gazole
Titulaire : F3C – 25112 BAUMES LES DAMES
Date de notification : 12/07/2018
Montant : 31 387,50 € H.T.

Marché subséquent à l'accord-cadre pour la fourniture de carburant GNR, gazole et super sans plomb 95. Lot n°2 : gazole
Titulaire : THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION – 25300 PONTARLIER
Date de notification : 26/06/2018
Montant : 32 396 € H.T.

Marché subséquent à l'accord-cadre pour la fourniture de carburant GNR, gazole et super sans plomb 95. Lot n°2 : gazole
Titulaire : THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION - 25300 PONTARLIER
Date de notification : 11/06/2018
Montant : 31 557,60 € H.T.

Marché subséquent à l'accord-cadre pour la fourniture de carburant GNR, gazole et super sans plomb 95. Lot n°2 : gazole
Titulaire : THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION - 25300 PONTARLIER
Date de notification : 29/05/2018
Montant : 30 784 € H.T.

Marché subséquent à l'accord-cadre pour la fourniture de carburant GNR, gazole et super sans plomb 95. Lot n°3 : Super sans plomb 95
Titulaire : F3C - 25112 BAUMES LES DAMES
Date de notification : 29/05/2018
Montant : 29 095 € H.T.

Fourniture, installation, mise en service et maintenance des installations audiovisuelles des salles de réunion « Premium »
Titulaire : VIDELIO IEC - 92230 GENNEVILLIERS
Date de notification : 28/05/2018
Montant maximum : 220 000 € H.T.
Support et assistance produits Microsoft
Titulaire : PROJETLYS - 69000 LYON
Date de notification : 18/06/2018
Montant maximum : 220 000 € H.T.

Délibération du Conseil de Communauté du Jeudi 27 Septembre 2018
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Réinsertion professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi du Grand Besançon pour des prestations de remplacement temporaire des agents de collecte des déchets ménagers de la régie communautaire

Titulaire : INTERMED - 25000 BESANCON

Date de notification : 13/07/2018

Montant maximum : 299 999 € H.T.

Location de structures pour le salon « Livres dans la Boucle »

Titulaire : GL EVENTS LIVE - 57070 METZ

Date de notification : 12/06/2018

Montant maximum : 84 000 € H.T.

Avenant n°1 - Mission de gestion des équipements fluviaux communautaires

Titulaire : SDH - 25000 BESANCON

Montant initial : 472 800 € H.T.

Objet de l'avenant : Prolongation de la durée du marché

Avenant notifié le : 05/06/2018

Incidence financière : + 8 896,80€ HT, soit une augmentation de 1,88% du montant initial du marché

Avenant n°1 - Mission de gestion du bâtiment d'accueil de la halte fluviale de Deluz

Titulaire : SDH - 25000 BESANCON

Montant initial : 67 794,91€ H.T.

Objet de l'avenant : Prolongation de la durée du marché

Avenant notifié le : 05/06/2018

Incidence financière : + 3 444,62 € HT, soit une augmentation de 5% du montant initial du marché

Avenant n°2 - Mission de gestion du bâtiment d'accueil de la halte fluviale de Deluz

Titulaire : SDH - 25000 BESANCON

Montant initial : 67 794,91€ H.T.

Objet de l'avenant : Prolongation de la durée du marché

Avenant notifié le : 05/06/2018

Incidence financière : + 9 372,57 € HT, soit une augmentation de 18,90% du montant initial du marché

III. En matière domaniale et foncière

Tableau recensant les différentes conventions dans lesquelles la CAGB est bailleur

Preneur	Adresse du bien mis à disposition	Durée	Objet	Modalités financières
INPI	TEMIS 8 Rue Alain Savary à Besançon	1 an à compter du 1ER décembre 2017 et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans au total	33,43 m2 de bureaux et 1 place de stationnement	Loyer annuel de 4 513,05 € Ainsi que 1 103,19 € de provision de charges
FREC'N'SYS	TEMIS 8 Rue Alain Savary à Besançon	1 an à compter du 1ER janvier 2018 et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans au total	125,71 m2 dont 69,89 m2 de bureaux et 55,82 m2 de locaux techniques	Loyer annuel de 13 342,55 € Ainsi que 4 148,43 € de provision de charges
XPERTISENS	TEMIS 8 Rue Alain Savary à Besançon	1 an à compter du 1er mars 2018 et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de	11,24 m2 de bureaux	Loyer annuel de 1 517,40 € Ainsi que 370,92 € de provision de charges

Preneur	Adresse du bien mis à disposition	Durée	Objet	Modalités financières
		12 ans au total		
DECA BFC	TEMIS 8 Rue Alain Savary à Besançon	1 an à compter du 15 mars 2018 et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans au total	114,47 m2 de surface de bureaux	Loyer annuel de 16 598,15 € Ainsi que 3 777,51 € de provision de charges
AUREA TECHNOLOGIE	TEMIS 8 Rue Alain Savary à Besançon	1 an à compter du 3 avril 2018 et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans au total	11,11 m2 de bureaux et deux places de stationnement.	Loyer annuel de 1 499,85 € Ainsi que 366,63 € de provision de charges
GEOIDE CRYPTO	TEMIS 8 Rue Alain Savary à Besançon	1 an à compter du 18 juin 2018 et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans au total	107,41m2 de locaux techniques et une place de stationnement.	Loyer annuel de 7518,70 € Ainsi que 3 544,53 € de provision de charges

Tableau recensant les différentes conventions dans lesquelles la CAGB est locataire voir sous-locataire

Locataire principal et bailleur pour la collectivité	Adresse	Durée	Objet	Modalités financières	Observations
Etoile de la City	4 Rue Plançon	3 ans à compter du 1er juillet 2017 puis tacite reconduction	Locaux City d'une superficie de 51 m2	Loyer annuel 8 399,80 € et remboursement des charges	Renouvellement du bail de 2002

LIGNE DE BUS EN SITE PROPRE ENTRE LA GARE VIOTTE ET TEMIS

Syndicat des copropriétaires Immeuble « Le Stadium »

La CAGB a, par acte notarié du 17 novembre 2016, acquis une parcelle de terrain d'aisance cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
HO	124	17 Avenue Léo Lagrange	46 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 3 456 euros (indemnité principale : 980 €, indemnité de emploi : 196 €, indemnité accessoire : 2 280 €), conformément à l'estimation de France Domaine en date du 27 septembre 2016.
Les frais d'acte s'élèvent à 593,72 euros.

Syndicat des copropriétaires Immeuble « Le Coubertin »

La CAGB a, par acte notarié du 17 novembre 2016, acquis une parcelle de terrain d'aisance cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
HP	237	1, rue de l'építaphe	31 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 3 720 euros (indemnité principale : 3 100 €, indemnité de remploi : 620 €), conformément à l'estimation de France Domaine en date du 17 août 2016.

Les frais d'acte s'élèvent à 640,4 euros.

Consorts CLIVIO :

La CAGB a, par acte notarié 31 août 2017, acquis une parcelle de terrain d'aisance cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
HX	416	22, avenue Léo Lagrange	33 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 10 160 euros (indemnité principale : 3 300 €, indemnité de remploi : 660 €, indemnité accessoire : 6 200 €) conformément à l'accord sur l'indemnité d'expropriation en date du 6 juin 2017.

Les frais d'acte s'élèvent à 510,26 euros.

Syndicat des copropriétaires du 2 rue Sainte Claire Deville

La CAGB a, par acte notarié des 22 et 25 septembre 2017, acquis une parcelle de terrain d'aisance cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
HP	239	2 rue sainte claire deville	1 a 04 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 12 210 euros (indemnité principale : 10 400 € ; indemnité de remploi : 1 810 €), conformément à l'estimation de France Domaine en date du 15 décembre 2016.

Les frais d'acte s'élèvent à 1028,75 euros.

Syndicat des copropriétaires « Les Allées Lagrange »

La CAGB a, par acte notarié des 27 février et 1er mars 2018, acquis une parcelle de terrain d'aisance cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
HO	132	6 A rue de Trépillot	1 a 10 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 12 900 € (indemnité principale : 11 000 €, indemnité de remploi : 1 900 €).

SCI JACMORIC

La CAGB a, par actes notariés des 28 février et 1er mars 2018, acquis une parcelle de terrain d'aisance cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
HY	399	1 avenue Georges Clémenceau	41 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 4 100 €.

Syndicat des copropriétaires/Madame CHALUMEAU

La CAGB a, par acte notarié du 15 mars 2018, acquis les lots 20, 21, 22 et 24 issus de la parcelle cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
HO	58	9 avenue Léo Lagrange	2 a 06 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 10 210 euros :
4450 € ont été versés à Madame CHALUMEAU pour les lots 20 et 21,
5760 € ont été versés au Syndicat des copropriétaires pour les lots 22 et 24 (indemnité principale :
4 800 €, indemnité de emploi : 960 €).

Ces lots ont été sortis de la copropriété par modification du règlement de copropriété, aux frais de la collectivité, pour un montant de 1487,57 euros.

Les frais d'acte s'élèvent à 1683, 43 euros.

TRAMWAY

Cession à la Ville de Besançon

La CAGB a, par acte notarié du 25 septembre 2017, cédé trois parcelles de terrain d'aisance cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
IK	438	18, rue de la Grette	37 ca
IK	440	16, rue de la Grette	34 ca
IK	442	Rue du polygone	1 a 98 ca

Il s'agit de la cession de reliquats d'emprises acquises par le Grand Besançon dans le cadre de la réalisation de la première ligne de Tramway, en vue de la réalisation d'un projet d'habitat mixte par la Ville de Besançon.

Cette aliénation est intervenue à titre gratuit, conformément à la convention financière entre la CAGB et la Ville de Besançon relative à la réalisation de la première ligne de Tramway en date du 19 décembre 2014.

Les frais d'acte sont à la charge de la Ville de Besançon.

PISTES CYCLABLES HAUTS DU CHAZAL

SCI COMBE PERROT

La CAGB a, par acte notarié du 25 septembre 2017, acquis cinq parcelles de terrain d'aisance cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	179	COMBE PERROT	28 ca
AC	181	COMBE PERROT	28 ca
AC	183	COMBE PERROT	7 ca
AC	184	COMBE PERROT	1 ca
AC	186	COMBE PERROT	37 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 1 010 euros, conformément à l'estimation de France Domaine en date du 26 octobre 2016.

Délibération du Conseil de Communauté du Jeudi 27 Septembre 2018
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Les frais d'acte s'élèvent à 168,9 euros.

Il s'agit d'une régularisation foncière qui s'inscrit dans le cadre du schéma directeur cyclable d'agglomération.

PALACIN Claudine

La CAGB a, par acte notarié des 21 et 25 septembre 2017, acquis quatre parcelles de terrain d'aisance cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	188	COMBE PERROT	12 ca
AC	190	COMBE PERROT	97 ca
AC	192	COMBE PERROT	1 ca
AC	194	COMBE PERROT	17 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 1 270 euros, conformément à l'estimation de France Domaine en date du 26 octobre 2016.

Les frais d'acte s'élèvent à 191, 4 euros.

Il s'agit d'une régularisation foncière qui s'inscrit dans le cadre du schéma directeur cyclable d'agglomération.

PORTES DE VESOUL

Vente aux consorts BERREUR/TISSOT

La CAGB a, par acte notarié des 12 et 13 janvier 2017, vendu une maison d'habitation située sur la parcelle cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
OP	22	6, rue des Founottes	6 a 83 ca

Cette propriété a été acquise par l'EPF, pour le compte du Grand Besançon, suite à une demande de réquisition d'emprise totale par les propriétaires de la parcelle attenante, acquise dans le cadre d'une procédure partielle pour la réalisation de la zone d'aménagement des Portes de Vesoul.

Cette aliénation est intervenue moyennant un prix de 180 000 euros.

Cette vente s'est faite sur la base d'un prix inférieur au prix estimé par les domaines. En effet, comme le précise la décision n°DIV.16.08.D10, les mises en concurrence effectuées sur ce bien amputé terrain d'aisance et qui se dégradait depuis son acquisition en 2014, n'a pas suscité d'offres correspondantes.

Par ailleurs, dans le cadre des diagnostics obligatoires à la vente, les services municipaux ont mis en exergue l'obligation de mettre en conformité le système d'assainissement dont le coût était estimé à 15 000 euros.

ECONOMIE - ANCIENNE ZONE SMAIBO

Le Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle Besançon Ouest est dissous à compter du 31 décembre 2016. Au terme d'un arrêté préfectoral du 2 octobre 2017, les biens ayant appartenu au SMAIBO ont été transférés à la CAGB.

Les prix de vente des terrains des zones d'activités économiques de l'aire industrielle Besançon Ouest ont été fixés par délibération du Conseil de Communauté en date du 23 février 2017, visée par la Préfecture du Doubs le 6 mars 2017.

ZAC DE L'ECHANGE - CHEMAUDIN ET VAUX

CESSIONS

SCI Blanche

La CAGB a, par acte notarié des 25 et 30 octobre 2017, cédé le lot T10 de la ZAC de l'Echange destiné à supporter l'édification d'un bâtiment à usage tertiaire et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
593	ZE	244	A LA TUILERIE	30 a 26 ca

Cette cession est intervenue sur la base d'un prix de 180 000 euros TTC (dont 30 000 euros de TVA).

SCI du PEAGE

La CAGB a, par acte notarié du 17 novembre 2017, cédé le lot T9 d de la ZAC de l'Echange destiné à supporter l'édification d'un bâtiment à usage tertiaire cadastrée :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
593	ZE	245	A LA TUILERIE	19 a 42 ca

Cette cession est intervenue sur la base d'un prix de 88 555,20 euros TTC (dont 14 759,20 euros de TVA).

SCI ACSB 25

La CAGB a, par acte notarié du 12 mars 2018, cédé le lot C2 de la ZAC de l'Echange destiné à supporter l'édification d'un bâtiment à usage tertiaire et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
593	ZE	192	BOIRON	21 a 17ca

Cette cession est intervenue sur la base d'un prix de 48 267,60 euros TTC (dont 8 044, 60 euros de TVA).

ACQUISITIONS

Consorts POURET

La CAGB a, par acte notarié du 23 avril 2018, acquis deux parcelles de terrain d'aisance cadastrées :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
593	B	184	A CHAMPS CARA	9 a 50 ca
593	B	211	A CHAMPS CARA	1 a 90 ca

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 604 €.

Association Foncière de VAUX LES PRES

La CAGB a, par acte notarié du 23 avril 2018 acquis une parcelle de terrain d'aisance cadastrée :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
593	ZE	53	LES ESSARTS LA VEZE	1 a

Cette acquisition est intervenue sur la base d'un prix de 53 €.

ZAE POUILLEY LES VIGNES

CESSIONS

SCI RG Famille/SCI Clirsa

La CAGB a, par acte notarié du 9 novembre 2017, cédé le lot D du lotissement dénommé « Parc d'Activités » destiné à supporter l'édification d'un bâtiment à usage artisanal et cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AH	147	COMBOTTE	10 a 49 ca
AH	151	COMBOTTE	8 a 89 ca
AH	157	COMBOTTE	7 a 98 ca

Cette cession est intervenue sur la base d'un prix de 72 230,40 euros TTC (dont 12 038,40 euros de TVA), décomposé comme suit :

Acquisition par la SCI RG Famille (Quotité acquise : 66,63 %) : 40 106 € HT

Acquisition par la SCI Clirsa (Quotité acquise : 33,37 %) : 20 086 € HT

SUTY Sylvain

La CAGB a, par acte notarié du 8 janvier 2018, cédé le lot K du lotissement dénommé « Parc d'Activités » destiné à supporter l'édification d'un bâtiment à usage tertiaire et cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AH	205	COMBOTTE	14 a 97 ca

Cette cession est intervenue sur la base d'un prix de 39 520,80 euros TTC (dont 6586,8 euros de TVA).

SCI HARMONY

La CAGB a, par acte notarié du 9 avril 2018, cédé le lot L du lotissement dénommé « Parc d'Activités » destiné à supporter l'édification d'un bâtiment à usage tertiaire et cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AH	202	COMBOTTE	7 a 45 ca
AH	203	COMBOTTE	31 ca
AH	204	COMBOTTE	9 a 15 ca

Cette cession est intervenue sur la base d'un prix de 77 109,60 euros TTC (dont 12 851,60 euros de TVA).

SCI DG

La CAGB a, par acte notarié du 23 avril 2018, cédé le lot J du lotissement dénommé « Parc d'Activités » destiné à supporter l'édification d'un bâtiment à usage artisanal et cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AH	208	COMBOTTE	54 ca
AH	210	COMBOTTE	18 a 42 ca

Cette cession est intervenue sur la base d'un prix de 50 054,40 euros TTC (dont 8 342,40 euros de TVA).

SCI POUILLEY LES VIGNES

La CAGB a, par acte notarié du 25 juin 2018, cédé le lot B du lotissement dénommé « Parc d'Activités destiné à supporter l'édification d'un bâtiment à usage tertiaire et cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AH	138	COMBOTTE	3 a 79 ca
AH	143	COMBOTTE	8 a 45 ca
AH	153	COMBOTTE	42 ca

Cette cession est intervenue sur la base d'un prix de 33 422, 40 € TTC (dont 5570, 40 euros de TVA).

ZAE EURESPACE - SERRE LES SAPINS

SARL NAVAS IMMO FRANCE

La CAGB a, par acte notarié des 17 et 21 novembre 2017, cédé le lot 12 B de la zone d'activités dénommée « Zone Eurespace » destiné à la création de surface de parking et cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AH	134	TERRE ROUGE	23 a 34 ca
AH	147	TERRE ROUGE	1 a 34 ca
AI	101	VANBANDON	5 a 37 ca
AI	109	VANBANDON	23 a 92 ca

Cette cession est intervenue sur la base d'un prix de 123 051,60 euros TTC (dont 20 508,60 euros de TVA).

ECONOMIE - ZAC DES MARNIERES – CHALEZEULE

SAS Immobilière Carrefour

La CAGB a, par acte notarié des 16 janvier et 1er février 2018 :

cédé à titre d'échange sans soulte des parcelles de terrain d'aisance cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
AH	330	AUX GOUTOTTES	3 ca
AH	326	AUX GOUTOTTES	12 ca
AH	328	AUX GOUTOTTES	1 a 5 ca
AH	258	AUX GOUTOTTES	41 ca

acquis à titre d'échange sans soulte une parcelle de terrain d'aisance cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
AH	254	AUX GOUTOTTES	22 a 82 ca

IV. En matière d'affaires juridiques, contentieuses et d'assurances

Contentieux :

Affaire CAGB c/ les occupants sans titre de l'aire de grands passages de Thise : Référé mesures utiles de la commune de Besançon devant le Tribunal Administratif de Besançon le 29 juin 2018 en vue d'obtenir l'expulsion immédiate des occupants sans titre de l'aire de grands passages de Thise.

Par Ordonnance du 5 juillet 2018, le juge des référés du Tribunal administratif a donné acte du désistement de la CAGB compte tenu du départ des occupants.

Affaire M. P. contre CAGB : Recours en annulation contre la délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2017 portant approbation du PLU de la commune d'Amagney

Affaire Mme. B. contre CAGB : Recours en annulation contre la délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2017 portant approbation du PLU de la commune d'Amagney

Affaire M. G. c/ CAGB : référé-suspension et recours en annulation contre l'arrêté du 27 juin 2018 portant sanction disciplinaire. Le juge des référés du Tribunal administratif a rejeté la requête en référé par une ordonnance rendue le 2 août 2018.

Dépôts de plainte :

- 19 juin 2018 : vol d'un ordinateur,
- 27 juin 2018 : dégradation de biens chemin du Marot à Chatillon le Duc,
- 27 juin 2018 : vol de matériels informatiques,
- 28 juin 2018 : mise en danger de la vie d'autrui, outrages et menaces de mort,
- 5 juillet 2018 : menaces, injures et outrages,
- 5 juillet 2018 : insultes et menaces de mort,
- 9 juillet 2018 : vol d'eau rue Albert Thomas à Besançon,
- 10 juillet 2018 : vol d'eau rue Sophie Germain à Besançon,
- 16 juillet 2018 : dégradation d'une borne incendie rue de l'Oratoire à Besançon,
- 19 juillet 2018 : incendie et dégradation de sept véhicules de service de la CAGB, rue Louise Michel à Besançon,
- 19 juillet 2019 : vol d'eau chemin de la Dinde à Besançon,
- 23 juillet 2018 : vol d'eau rue Pierre Mesnage à Besançon,
- 24 juillet 2018 : vol d'eau rue François Villon à Besançon,
- 24 juillet 2018 : dégradation d'un local technique à Vaire-Arcier.

Le Conseil de Communauté est invité à prendre connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.



Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Gabriel Baulieu mentioned in the text above.